

# PLUi-H

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL  
DE L'HABITAT 2019



Aigrefeuille  
Aucamville  
Aussonne  
Balma  
Beaupruy  
Beauzelle  
Blagnac  
Brax  
Bruguières  
Castelginest  
Colomiers  
Cornebarrieu  
Cugnaux  
Drémil-Lafage  
Fenouillet  
Flourens  
Fonbeauzard  
Gac-sur-Garonne  
Gratentour  
Launaguet  
Lespinasse  
L'Union  
Mondonville  
Mondouzil  
Mons  
Montrabe  
Pibrac  
Pin-Balma  
Saint-Fonsegrives  
Saint-Alban  
Saint-Jean  
Saint-Jory  
Saints-de-Garêmeville  
Seilh  
Toulouse  
Tournefeuille  
Toulouse-Tolosane

## PLUi-H approuvé par délibération du Conseil de la Métropole du 11/04/2019

**5 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

**5B - OAP dans chaque commune**

**5B1 - OAP Aigrefeuille**



## **Sommaire**

**5 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

**5B - OAP dans chaque commune**

**5B1 - OAP Aigrefeuille**

**- Centre-Bourg**



## REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

La requalification du centre bourg répond à plusieurs objectifs :

- Identifier un espace public central qui rassemble les principaux équipements du bourg
- Accueillir un noyau de services et commerces
- Sécuriser l'espace public et faciliter ses usages

Différentes actions sont proposées<sup>1</sup> :

### ▪ Aménager l'espace public sur le parcours de la RD18D ( 1 )

Sécurité routière : sécurisation des carrefours, réduction de chaussée, matérialisation des cheminements piétons etc.

Qualité de l'espace public : aménagement des bas-côtés, éclairage public, mobilier urbain

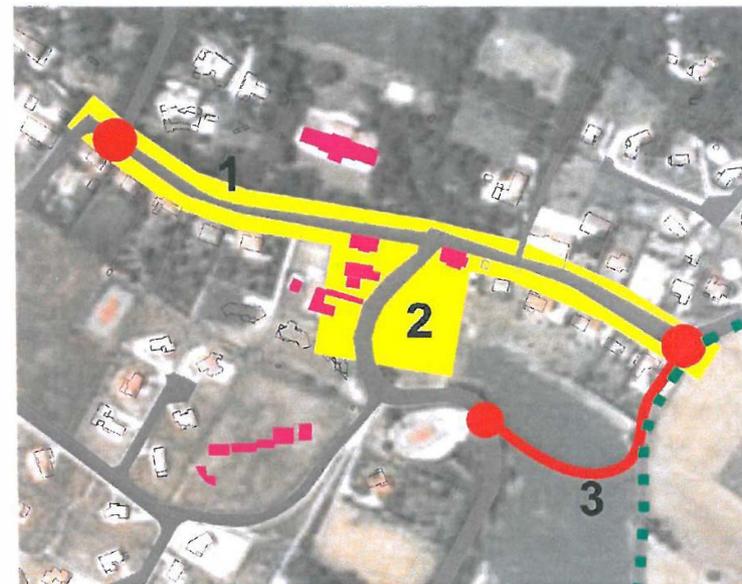
### ▪ Créer une place en terrasse ( 2 )

*(voir détails page suivante)*

L'accès des véhicules y sera limité afin de favoriser l'usage piéton. Cet espace rassemblera la terrasse haute de l'école et de la mairie, et la terrasse basse aménagée au pied du cimetière : mise en valeur de l'église, de la mairie et du cimetière, accueil de quelques logements et services.

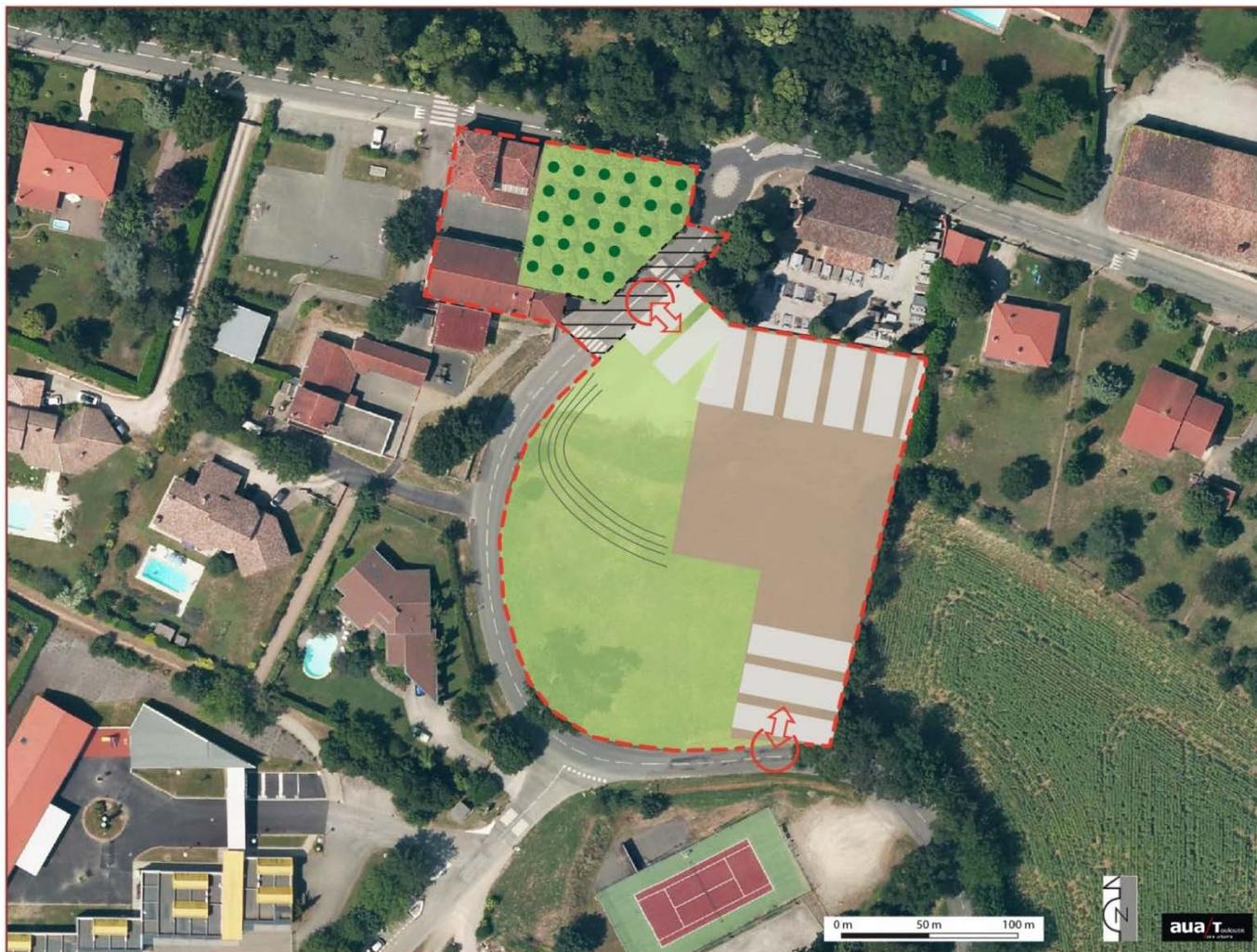
### ▪ Aménager un bouclage de la voirie en aval de la place ( 3 )

Ce bouclage, en limitant la traversée de la place, permet son aménagement en tant qu'espace public protégé des nuisances de la circulation. Le carrefour créé au sud de la place est l'occasion de renouveler l'image de cette entrée de bourg : mixité urbaine, habitat groupé, espace piéton.



<sup>1</sup> La création de la place, l'aménagement du carrefour et du bouclage de voirie constituent une opération complexe qui nécessite une étude approfondie. Les schémas présentés dans ce document ont valeur d'illustration de principe.

## Aigrefeuille - secteur «Centre-bourg» - La création d'une place en terrasse



### Prescriptions urbaines et paysagères

-  Aménager des accès sécurisés
-  Espace libre/aménagement paysager en terrasse
-  Mail planté/place
-  Opération d'habitat collectif + commerces et services
-  Espaces de stationnement résidents/clientèle
-  Traversée piétonne